



Dans le cadre de ses activités de certification de Personnes, l’Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) se propose de lancer une nouvelle session de certification des « **Installateurs-mainteneurs des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau** ».

Cette activité s’inscrit dans le cadre du programme national de certification des personnes dans le domaine de la maîtrise de l’énergie (Efficacité Energétique et Energies Renouvelables) mis en œuvre par l’Agence Nationale pour la Maitrise de l’Energie (ANME) en partenariat avec les acteurs nationaux clés du domaine avec l’appui de la coopération allemande au développement (GIZ) mandaté par le Ministère fédéral de la coopération économique (BMZ).

Cette certification s’obtient suite à la satisfaction des exigences de la revue formelle et technique et la réussite d’un examen théorique qui sera suivi d’un examen pratique.

La prochaine session d’examen aura lieu en juillet, la date d’examen vous sera communiquée ultérieurement.

**Les frais de certification seront pris en charge pour les 5 premiers candidats répondant aux critères ci-dessous.**

#### **Les pré-requis de la certification :**

La certification du métier des installateurs-mainteneurs des systèmes photovoltaïques est accessible uniquement aux personnes répondant aux conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de technicien supérieur (TS, BTS), licence ou plus, dans les domaines techniques suivants : Physique, mathématique, électricité, électronique, électrotechnique, électromécanique, mécanique, maintenance industrielle, informatique, automatisme, énergétique, machinisme agricole, ou similaire ;
- Ayant suivi la formation « installateurs-mainteneurs des systèmes PV raccordés au réseau » selon la version du cahier d'éligibilité des centres de formation en vigueur ;
- Ayant une expérience professionnelle minimale d'une année ;
- Ayant une expérience dans l'installation des systèmes photovoltaïques.

#### **Inscription :**

Vous trouverez ci-joint le bulletin d’inscription à rendre à l’INNORPI accompagné des pièces suivantes :

- Copie de la CIN ou d'un document officiel d'identité (passeport, carte de séjour ...);
- CV détaillé ;
- Preuve d'une affiliation, cotisation à la CNSS ou à la sécurité sociale ;
- Certificat d'aptitude médicale d'une validité de 3 mois ;
- Attestations des formations professionnelles et en particulier concernant la formation « installateurs-mainteneurs des systèmes PV raccordés au réseau » selon la version du cahier d'éligibilité des centres de formation en vigueur ;
- Copie du diplôme de formation initiale ;

- Preuves de l'expérience professionnelle (attestations de travail ou autres...) obligatoire ;
- Preuves de l'expérience dans l'installation des systèmes PV (PV de réception STEG, études, offres techniques...) obligatoire.

Les dossiers de candidature doivent parvenir par courrier ou être déposés directement au Bureau d'ordre central de l'INNORPI (BOC) sis à Rue de l'assistance n°8 par la rue Alain Savary, BP 57 Cité El Khadra-1003 Tunis-Tunisie.

**NB : les candidats retenus seront convoqués et appelés à payer les frais de certification qui s'élèvent à 628,100 TTC avant la date de l'examen.**

#### **Informations :**

Pour toute information complémentaire, vous êtes priés de contacter Mme Marwa Thabouti au :

*Tél : +216 71 806 758* *Téléfax : +216 71 807 071*

*Email : [marwa.thabouti@innorpi.tn](mailto:marwa.thabouti@innorpi.tn) ou [innorpi.cert@innorpi.tn](mailto:innorpi.cert@innorpi.tn)*